

Luxembourg, le 3 septembre 2013

Monsieur Laurent MOSAR  
Président de la Chambre  
des Députés

LUXEMBOURG

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Premier Ministre et Monsieur le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur:

*« En date du 12 août un site internet axé sur l'actualité économique en Moyen-Orient a procédé à la publication d'un article intitulé : « Corruption, Sanctions, and Deal-Making : Luxembourg Style » dans lequel le Luxembourg est présenté comme un pays profondément corrompu et dominé par le népotisme. L'article reprend par ailleurs toute une série d'allégations contre un ancien membre du gouvernement ainsi qu'un haut fonctionnaire d'Etat. Les auteurs de l'article n'apportent néanmoins pas la moindre preuve pour les thèses avancées. Jusqu'à présent, le gouvernement n'a cependant pas jugé nécessaire de procéder à un démenti formel des faits relatés et ceci malgré le fait que l'article en question a été largement diffusé. »*

*Au vu de ce qui précède, je souhaiterais poser les questions suivantes à Messieurs les Ministres:*

- *Messieurs les Ministres ne jugent-ils pas que l'article en question est une atteinte grave à l'image de notre pays dans le monde ?*
- *Dans l'affirmative, Messieurs les Ministres pourraient-ils m'informer pourquoi le gouvernement n'a jusqu'à présent pas jugé nécessaire de démentir les faits relatés et ceci de façon claire et nette ?*
- *Messieurs les Ministres peuvent-ils m'informer si le gouvernement luxembourgeois est intervenu auprès de l'exploitant du site en question afin de retirer l'article diffamatoire?*
- *Messieurs les Ministres peuvent-ils m'informer si le gouvernement a donné des suites judiciaires à la publication de cet article ?*

Croyez, je vous prie, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.

Xavier BETTEL  
Député